



AVIS DE MOTION

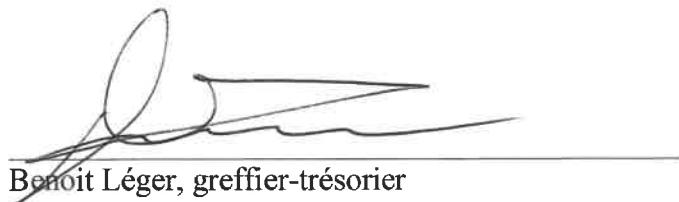
Municipalité de Natashquan
Province de Québec

Avis est donné par Magella Landry, conseiller, que la Municipalité de Natashquan prendra en considération, pour adoption, un projet de règlement pour remplacer son règlement R-2022-004 concernant le traitement des élu(e)s.

Il est de pratique courante de réviser ce règlement après une élection municipale. Les élu(e)s veulent ainsi s'assurer que leur rémunération est en adéquation avec les rôles et responsabilités qu'ils et elles entendent assumer durant leur mandat.

Le projet de règlement R-2025-004 propose ainsi une augmentation d'environ 25% de la rémunération globale afin de refléter, entre autres, la création de nombreux comités sur lesquels les élu(e)s siègeront dorénavant. Des dispositions concernant les augmentations annuelles statutaires sont également ajoutées et des modifications sur les modalités en cas d'absences sont proposées.

Le projet de règlement sera déposé lors de la séance du conseil du 9 décembre 2025. Les citoyens et citoyennes pourront le consulter sur le site web de la Municipalité ou en se présentant à nos bureaux administratifs. Les questions et commentaires peuvent nous être adressés en personne ou par écrit pourront, le cas échéant, mener à des modifications du règlement à adopter.



Benoit Léger, greffier-trésorier